

Cfdt:

DOUANE

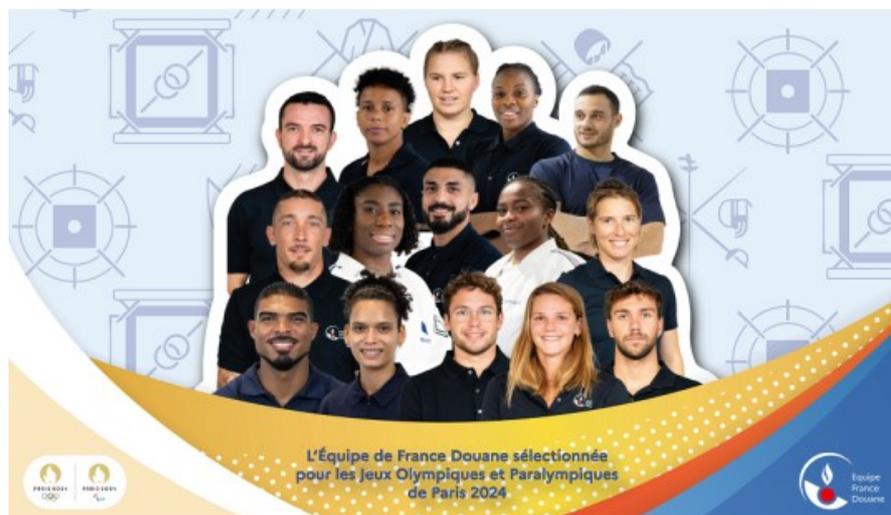
SPORT EN DOUANE !

IL EST TEMPS D'AVANCER SUR LE SUJET !



En premier lieu la **CFDT Douane** apporte tout son soutien à nos 15 collègues engagés dans les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Nous sommes toutes et tous derrière eux et leur engagement fait honneur à notre profession.



Profitons de cette trêve olympique, où le sujet central demeure le sport pour faire le point sur une revendication qui nous est chère et que nous portons contre vents et marrées depuis dix ans : **Le retour du Sport en Douane !**
Le dernier dispositif, qui était facultatif, ayant pris fin dans les années 2000.

La **CFDT Douane** exige le retour du Sport Opérationnel pour les Douanières et les Douaniers de la branche Surveillance durant le temps de service ou décompté du temps de service.

Une fois n'est pas coutume, c'est du côté de la Police Nationale que se crée un droit nouveau qui devra inspirer la Direction Générale des Douanes.

En effet, le 10 juillet 2024 a été publié au Journal Officiel un arrêté relatif au sport opérationnel des personnels actifs de la police nationale et des policiers adjoints.

Il est réaffirmé dans cet arrêté que :

- les techniques d'optimisation du potentiel (le sport) contribuent à la gestion du stress opérationnel et que **« leur pratique est autorisée sur le temps de service. »**
- que le maintien de la condition physique opérationnelle des personnels actifs relève **de la responsabilité de leur autorité hiérarchique.**

Ainsi, le ministère de l'Intérieur fixe à deux heures la durée hebdomadaire du sport opérationnel. Les accidents survenus dans ce cadre seront reconnus imputables au service.



La Douane ne peut rester à la traîne et doit donc, avec sa propre identité, mettre en place urgemment un dispositif qui correspond à ses missions, sa taille et ses propres problématiques. Tout est à faire et à penser.

La CFDT estime que c'est un chantier qui doit être prioritaire.

Le ministère des Finances avait rappelé en 2022, l'importance de la condition physique la faisant apparaître dans un décret. La douane doit se mettre au diapason des autres administrations et ne pas rester attentiste... Un jeune DG en pleine forme, doit promouvoir cette revendication et s'en emparer pour la rendre réaliste et applicable !

À l'heure où l'attractivité de l'administration se pose, où la douane comme les autres services publics souffre du désintérêt des jeunes talents... Une telle mesure pourrait réellement apporter un certain bien-être au travail à nos collègues, et promouvoir notre profession auprès de potentiels candidats !

La CFDT attend que notre Direction se mette sur la ligne de départ !

On ne peut pas demander à nos agents d'être au niveau professionnel des autres administrations en ne leur donnant aucun moyen !

Le temps est venu !

